



VIVRE LA TRANSITION LOIN DES MÉTROPOLES

**RENOUVELABLES : RÉPONDRE AUX
ATTENTES LOCALES POUR CONTRER LES
RÉCUPERATIONS NATIONALES**

SYNTHESE

Romain Schweizer & Vincent Auffray

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

Un discours hostile aux énergies renouvelables (EnR) s'est installé dans le débat public. D'abord porté essentiellement par des responsables politiques d'extrême-droite, il a gagné une partie de la droite traditionnelle : en juin 2025, une série de responsables politiques signaient une tribune appelant à couper les financements publics au solaire et à l'éolien. Au cœur de cette rhétorique anti-EnR, se trouve l'idée d'une exaspération des populations vivant aux alentours des projets, dont il s'agirait de porter la voix. Pourtant, de nombreuses enquêtes d'opinion soulignent l'image positive dont bénéficient les renouvelables en France. Alors, qu'en est-il réellement ? Comment éviter un retour en arrière sur les renouvelables qui hypothèquerait nos objectifs climatiques ?

Nous avons mené une série d'entretiens et analysé une large littérature pour caractériser précisément l'opposition aux énergies renouvelables. **Nous en tirons une conclusion majeure : il est essentiel de distinguer, d'une part, les oppositions à certains projets, profondément liées au contexte local, et, d'autre part, le discours politique qui les inscrit dans un récit anti-écologique d'opposition frontale aux renouvelables.** Localement, des discours de rejet existent, mais ils ne sont pas systématiques. Ils dépendent fortement des modalités précises du projet solaire ou éolien, et de la façon dont il s'insère dans le territoire. C'est grâce à un travail de longue haleine, mené notamment par des associations influentes, que cette myriade de situations locales a pu être mise au service d'un discours qui dépeint les énergies renouvelables comme inutiles. Un discours ensuite repris à l'échelle nationale et européenne par des responsables politiques, notamment à l'extrême-droite, au service de leurs ambitions électorales.

Il est crucial de chercher des solutions pour que le développement des renouvelables se poursuive de façon plus apaisée. Pour couper l'herbe sous le pied à un discours de renoncement écologique qui gagne en puissance, il est essentiel d'améliorer la prise en compte du contexte local dans la planification énergétique. À ce titre, une piste mérite d'être davantage explorée : la participation citoyenne aux projets d'énergie renouvelable, complétée par un meilleur partage de la valeur. Qu'il s'agisse de financement participatif, d'autoconsommation collective ou de projets entièrement pilotés par des collectifs citoyens, l'implication du public peut ouvrir le chemin vers une transition énergétique plus juste et solidaire.

Recommandation n°1 : inscrire les EnR participatives et citoyennes dans les outils nationaux de pilotage de la transition énergétique

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie fixe les objectifs en matière de développement des EnR. Ces objectifs pourraient inclure des cibles chiffrées en matière de développement des projets d'énergie citoyenne et/ou de financement participatif. De tels objectifs nationaux permettraient d'affirmer le rôle de l'énergie citoyenne dans la transition énergétique française, et de stimuler la mise en place de mesures de soutien.

Recommandation n°2 : Définir des objectifs territorialisés pour les EnR participatives et citoyennes

Par ailleurs, une territorialisation partielle de la planification du déploiement des EnR pourrait ainsi être envisagée. Dès 2020, la Convention Citoyenne pour le Climat proposait de décliner les objectifs nationaux en matière d'EnR à l'échelle des régions. Des objectifs en matière d'énergie citoyenne assortis de plans d'action régionaux pourraient dans un premier temps être mis en place, car plus susceptibles d'être portés politiquement.

Recommandation n°3 : favoriser le développement du financement participatif sans en affaiblir les exigences

Le soutien au financement et à l'investissement participatif se traduit essentiellement par le « bonus participatif » inclus au cahier des charges des appels d'offres CRE. Ce dernier ne semble pas suffire pour convaincre les développeurs d'entrer dans une démarche participative. Deux axes principaux peuvent être mobilisés pour surmonter ces réticences.

- D'une part, il serait envisageable d'augmenter la part du bonus dans la notation, pour accroître les incitations à monter de tels projets. À plus long terme, le passage d'un bonus à des obligations réglementaires pour les développeurs être considéré, comme l'envisageait déjà l'Iddri en 2019.
- En parallèle, il s'agit également de garantir la faisabilité de telles opérations pour les développeurs. Les règles actuelles limitant la participation au financement collectif au département du projet et aux départements limitrophes peuvent être limitantes dans les départements très peu denses. Les développeurs pourraient être autorisés à étendre progressivement ce périmètre, jusqu'à avoir atteint un montant d'investissement suffisant pour être éligible au bonus.
- Enfin, il importe de favoriser l'implication du plus grand nombre dans le financement collectif. Un tel objectif peut être atteint en communiquant de manière plus efficace en amont du projet, en s'associant avec la commune pour le faire, et en acceptant des tickets d'entrée avec des montants faibles. Une autre façon de mettre à contribution les personnes

disposant de peu d'épargne et désireuses de s'impliquer serait de valoriser le temps passé à s'impliquer dans la gouvernance du projet.

Recommandation n°4 : encadrer les autres mécanismes de partage de la valeur, en favorisant la lutte contre la précarité énergétique, le soutien à l'économie locale et l'électrification

Le financement participatif, qui s'adresse avant tout aux détenteurs d'épargne et ne concerne pas spécifiquement le territoire d'implantation du projet EnR, ne peut être le seul dispositif considéré. Les initiatives éparses de partage territorial de la valeur initiées par des développeurs présentent, elles aussi, des limites. Les fonds de dotation abondés de façon volontaire par les développeurs peuvent certes aboutir à des bénéfices visibles pour les riverains, mais ne peuvent pas suffire. D'autant plus qu'une part de ces transferts proviennent des finances publiques dans la mesure où les dons faits par les développeurs sont en partie défiscalisés.

Dans ce contexte, le fonds territorial de partage de la valeur prévu par la loi APER, abondé de manière obligatoire par les développeurs retenus lors d'un appel d'offres, représente une voie alternative. Cependant, il n'a toujours pas été mis en œuvre, et risque de ne pas voir le jour, comme le rappelait le WWF dans un [rapport](#) récent. Il pourrait pourtant être un outil précieux au service d'une transition énergétique juste.

Au-delà des modalités techniques, la nature des projets financés par un tel fonds sera d'une importance cruciale. Ce fonds devra notamment être utilisé pour des actions visant à réduire la précarité énergétique. Il pourra aussi favoriser l'électrification des usages, alors que la France est en retard sur ces objectifs. Ces deux objectifs peuvent souvent être combinés, par exemple lorsqu'une aide au remplacement des [chaudières au fioul](#) les plus anciennes par des pompes à chaleur est apportée.

Afin de faire dialoguer les différents objectifs de transition, notamment en matière énergétique, mais également en termes de réduction du foncier, une partie des sommes récoltées par le fonds pourrait être allouées à l'expertise technique nécessaire pour accompagner les communes dans leurs objectifs de réduction de l'artificialisation, dont les besoins sont considérables. Une préconisation qui permettrait de résoudre une partie des problèmes financiers que rencontrent certaines communes dans la mise en place concrète de la réduction de l'artificialisation des sols, comme nous l'expliquons dans notre [rapport dédié](#).

Recommandation n°5 : soutenir l'émergence de projets citoyens par un soutien public et des simplifications réglementaires.

Des structures européennes qui aident à la structuration de projets citoyens, en leur fournissant des prêts à taux avantageux ainsi qu'un accompagnement spécifique, sont déjà en place. Ces structures, comme par exemple la [European Energy Communities Facility](#), doivent être soutenues et mieux dotées, pour favoriser une dynamique européenne sur le sujet.

La récente définition en droit français des communautés d'énergie citoyenne est une première étape, qui doit se concrétiser par l'adoption de mesures concrètes de soutien. L'augmentation du bonus « gouvernance partagée » dans les appels d'offres CRE est une mesure de soutien possible, mais des mécanismes hors appels d'offres comme des guichets ouverts dédiés restent le moyen le plus sûr de sécuriser des projets citoyens. Pour identifier d'autres mesures susceptibles de créer les conditions favorables à une montée en puissance de l'énergie citoyenne, une concertation avec des acteurs nationaux comme Énergie Partagée ou les Centrales Villageoises pourrait être organisée.

Des formes hybrides et innovantes, par exemple combinant une mobilisation de l'épargne à l'échelle régionale et une gouvernance à l'échelle locale, seraient susceptible de combiner les avantages du financement participatif et des collectifs citoyens, en ouvrant la voie à de plus gros projets.

Recommandation n°6 : soutenir l'initiative des Associations pour la mutualisation d'une énergie de proximité (AMEP)

Les Associations pour la mutualisation d'une énergie de proximité (AMEP) proposent à des personnes qui produisent leur propre électricité renouvelable de faire don de leur surplus à des personnes en situation de précarité énergétique. Dans un contexte de surproduction d'électricité, elles contribuent à lutter contre le récit présentant les renouvelables comme inutiles, tout en participant à recréer de la solidarité locale et du lien social.

La communication autour de ce réseau d'associations doit être améliorée. Il s'agit aussi d'informer sur l'existence d'AMEP, ainsi que sur la possibilité de créer sa propre initiative. Une telle campagne devra associer les collectivités locales, et pourrait aussi s'appuyer sur les installateurs de panneaux solaires. Elle pourrait également s'adresser aux opérations d'autoconsommation collective existante, pour les informer de la possibilité d'un passage au format AMEP.

Les démarches administratives pour le passage d'un contrat CACSI (Convention d'autoconsommation sans injection) à un contrat CAE (Contrat de raccordement, d'accès et d'exploitation) doivent être simplifiées, et des mécanismes mis en place pour une meilleure prise en charge des frais associés. Ainsi, l'adhésion des particuliers à une opération d'autoconsommation collective et à une AMEP en particulier sera grandement facilitée.

Une piste intéressante consiste également à impliquer davantage les entreprises dans le dispositif, afin de renforcer le lien entre les EnR et le tissu économique local.

Recommandations n°7 : Accompagner les collectivités locales, en particulier les communes, dans la structuration des projets

Les collectivités locales en général, et les communes en particulier, sont souvent en première ligne tant face aux projets des développeurs que face aux éventuelles oppositions des riverains. Il existe une réelle demande de leur part pour structurer des projets citoyens, comme [en témoigne](#) la Banque des Territoires, régulièrement sollicitée sur le sujet. Les collectivités locales, notamment les petites

communes rurales moins bien dotées financièrement, ont besoin d'accompagnement pour se positionner face aux sollicitations des développeurs, sécuriser du foncier et ainsi planifier bien en amont le développement des EnR, pour maximiser son acceptation par les habitantes et habitants. En matière de foncier, un droit de préemption des collectivités pour planifier un projet EnR est une option qui mérite d'être explorée.

Nous recommandons donc la pérennisation et l'extension d'un réseau national d'expertise et de soutien aux collectivités dans la structuration des projets EnR. On pourra s'appuyer sur des dispositifs existants, comme [les GENeRateurs](#), piloté par l'Ademe, en le renforçant et en insistant davantage sur les aspects participatifs et citoyens. Un tel réseau pourra favoriser le partage des bonnes pratiques, mais aussi financer le recours à de l'assistance technique pour accompagner les communes et collectifs citoyens dans leurs projets.